



TERMES ET CONDITIONS

Tous les produits, matériaux, composants, marchandises, technologies et tous autres articles (les « **Produits** ») ainsi que les services proposés à la vente par Calefactio Solutions Inc. ou l'une de ses filiales (« **Calefactio** ») à un client (le « **Client** ») sont vendus sous réserve des présents termes et conditions de vente (les « **Conditions** »). L'exécution de toute vente par Calefactio est expressément subordonnée à l'acceptation par le Client des présentes Conditions, sauf accord écrit contraire de Calefactio. Aucune autre condition générale ou particulière, y compris celles figurant ou jointes à la demande de soumission, à l'accusé de réception, au bon de commande ou à tout autre document contractuel du Client, ne s'appliquera. Le Client sera réputé avoir accepté les présentes Conditions lorsqu'il transige avec Calefactio, formule une commande auprès de Calefactio ou retourne à Calefactio un exemplaire d'accusé de réception de l'un quelconque des soumissions, bons de commande, accusés de commande ou factures de Calefactio, lorsqu'il a reçu livraison de la totalité ou d'une partie des Produits commandés, ou lorsqu'il a autrement manifesté son acceptation des présentes Conditions. Pour clarté, une fois la soumission reçue et un bon de commande formulé par le Client, Calefactio transmettra une confirmation de commande au Client, formant ainsi une « **Commande** ».

1. SOUMISSION ET PRIX

Toute information sur les prix, proposition, devis, soumission et/ou autre documentation de même nature remis par Calefactio au Client ne constitue pas une offre de vente ou de contracter mais plutôt une invitation à passer une commande. Une transaction est réputée conclue uniquement lorsque Calefactio accepte le bon de commande du Client. Calefactio se réserve le droit de refuser un bon de commande, en tout ou en partie, à son entière discrétion et pour quelque raison que ce soit.

Sauf disposition contraire expressément établie par écrit par Calefactio, les prix peuvent être modifiés sans préavis et les produits seront facturés au prix courant à la date de livraison. De plus, sans limiter ce qui précède, Calefactio se réserve le droit exprès de modifier les prix en fonction de la fluctuation des quantités ou des conditions du marché, incluant, mais sans s'y limiter, toute imposition de tarifs douaniers. Sauf disposition contraire expressément établie par écrit par Calefactio dans la soumission ou le bon de commande concerné, toute soumission ou bon de commande sera valide pour une durée maximale de trente (30) jours à compter de leur date d'émission.

2. PAIEMENT

Le Client autorise par les présentes Calefactio à obtenir toute information de crédit nécessaire aux fins des présentes. Sous réserve de l'approbation de crédit, toute somme due à Calefactio doit être payée dans les trente (30) jours de la date de facturation, sauf disposition contraire expressément établie par écrit par Calefactio dans la Commande. Nonobstant ce qui précède, Calefactio peut, à son entière discrétion, exiger le paiement complet avant de livrer les Produits ou de fournir des services.

Calefactio se réserve le droit, à son entière discrétion, d'exiger du Client un acompte sur le prix de la Commande. Tout tel prépaiement exigé sera expressément indiqué dans la Commande et sera régi exclusivement par les

modalités qui y sont stipulées. Pour fins de clarté, tout prépaiement constitue un acompte sur le prix de la Commande, est non-remboursable, et ne constitue, en aucun cas, un dépôt de garantie. Calefactio pourra, à son entière discrétion, imputer tout ou partie du prépaiement reçu sur le prix de la Commande.

Tout défaut de paiement des sommes dues à la date à laquelle ce paiement est exigé, que ce soit en totalité ou en partie, constitue un défaut en vertu des présentes, sans qu'aucun avis ou demande ne soit envoyé au Client. Tout montant impayé ou en souffrance en vertu des présentes Conditions porte intérêt à un taux mensuel de deux pour cent (2%), sans préjudice des autres droits et recours de Calefactio en vertu des présentes ou de la loi.

Si le Client fait défaut d'effectuer un paiement, que ce soit en totalité ou en partie à la date à laquelle il est dû, Calefactio peut à sa seule discrétion et sans préjudice de ses autres droits et recours, suspendre la livraison des Produits ou jusqu'à ce que la totalité des sommes dues en vertu des présentes Conditions (incluant tous les intérêts courus) aient été payées, le tout sans encourir de responsabilité et à l'entièvre exonération de Calefactio. Le Client est le seul responsable de l'ensemble des pertes, dommages, coûts, frais autres dépenses résultant d'un manquement par le Client en vertu des présentes Conditions ou en raison de sa faute, négligence, omission ou inconduite.

3. TAXES

Le Client doit acquitter toutes les taxes et autres frais imposés par tout organisme gouvernemental, y compris, sans s'y limiter, les droits de douane, les tarifs, les frais d'importation, les frais d'exportation, les pénalités et autres frais similaires imposés par les autorités ou agences fiscales ou gouvernementales en relation avec les Produits et/ou services fournis par ou au nom de Calefactio au Client. Sauf disposition contraire expressément établie par écrit par Calefactio, ces frais ne sont pas inclus dans le prix

des Produits ou services et seront ajoutés aux sommes dues par le Client.

4. TRANSPORT ET LIVRAISON

L'expédition, le transport et la livraison des Produits, ainsi que les frais de transport, de livraison et tous frais afférents, sont régis et effectués conformément aux dispositions expressément stipulées dans la Commande.

Dans les cas où le Client désigne le transporteur, Calefactio cesse d'être responsable des Produits dès réception par le transporteur, et Calefactio ne sera en aucun cas tenu responsable des opérations de transport et de livraison de ce transporteur.

Dans les cas où Calefactio désigne le transporteur, Calefactio cesse d'être responsable des Produits dès leur réception par le Client.

Toute date de livraison, d'expédition ou de prestation est fournie à titre indicatif seulement et n'est pas garantie; cependant des efforts commerciaux raisonnables seront déployés pour respecter les dates estimées de livraison, d'expédition ou de prestation. Calefactio n'accepte aucune responsabilité en cas de retard de livraison, d'expédition ou de prestation de sa part. Les livraisons, expéditions ou prestations partielles ou au pro rata seront acceptées par le Client et ce dernier exonère Calefactio de toute responsabilité en cas d'incapacité à exécuter une Commande de Produits en entier.

Lorsque le Client reçoit les Produits, il doit procéder à leur inspection pour déterminer toute défectuosité visible sur l'emballage ou le Produit lui-même, ainsi que tout écart entre la quantité commandée et reçue. Toute défectuosité visible, tout dommage apparent à l'emballage ou au Produit, ainsi que tout écart entre la quantité commandée et la quantité reçue doivent être constatés et inscrits de façon détaillée sur le bon de livraison ou le document de transport au moment même de la réception.

Le Client est tenu d'inspecter tous les Produits expédiés en vertu des présentes avant acceptation. À défaut pour le Client d'avoir notifié Calefactio par écrit un refus d'acceptation dans un délai de sept (7) jours suivant la réception des Produits par le Client, accompagné de preuve photographique à l'appui et de toute preuve pertinente, les Produits seront réputés acceptés par le Client.

5. SERVICES D'INSTALLATION

Le Client reconnaît que Calefactio n'offre aucun service d'installation des Produits et le Client sera entièrement responsable de leur installation, à l'entièvre exonération de Calefactio.

6. CONDITIONS DE VENTE

La propriété des Produits demeure la propriété exclusive de Calefactio jusqu'au paiement intégral par le Client de toutes les sommes dues en vertu des présentes. Nonobstant ce qui précède et toute disposition contraire de la loi, y compris l'article 950 du Code civil du Québec, la répartition des risques de perte, de vol, de destruction ou de détérioration des Produits est la suivante : (a) Lorsque le Client désigne le transporteur, tous les risques liés aux Produits sont transférés au Client dès la remise des Produits à ce transporteur, et Calefactio ne pourra en aucun cas être tenue responsable des opérations de transport et de livraison effectuées par ce transporteur; ou (b) Lorsque Calefactio désigne le transporteur, tous les risques liés aux Produits sont transférés au Client dès la réception des Produits par ce dernier. À compter du moment applicable du transfert des risques, le Client assume l'ensemble des risques liés aux Produits, y compris toute perte ou tout dommage résultant d'un cas de force majeure, et Calefactio est entièrement dégagée de toute responsabilité à cet égard, que le Client prenne ou non possession physique immédiate des Produits.

7. RÉSILIATION

Le Client ne peut annuler ou résilier la Commande de Produits, en tout ou en partie, ou mettre fin aux présentes Conditions en aucune circonstance sans le consentement écrit de Calefactio.

En plus des autres recours légaux et remèdes équitables, Calefactio peut résilier toute Commande advenant la survenance de l'un des événements suivants :

- a) Défaut de paiement : Si le Client n'effectue pas le paiement d'une somme due au titre des présentes à la date prévue et que ce manquement persiste pendant cinq (5) jours ou plus de la réception par le Client d'un avis écrit de Calefactio pour remédier à ce défaut ;
- b) Manquement matériel : Si le Client ou toute personne dont il est responsable en vertu de la loi commet un manquement important ou contrevient à l'une des dispositions contenues aux présentes (autre qu'un défaut de paiement) et, dans le cas d'un défaut qui est, de par sa nature, remédiable, et ce défaut se poursuit pendant quarante-huit (48) heures de la réception d'un avis écrit transmis par Calefactio pour remédier à ce défaut;
- c) Faillite ou insolvabilité : Si le Client est en situation de faillite ou d'insolvabilité.

Dans l'éventualité où une Commande est annulée par Calefactio conformément aux présentes, l'obligation du Client de payer toutes les factures et tout montant dû à Calefactio en vertu des présentes survivra et restera pleinement en vigueur, le tout sans aucune limitation des

droits et recours de Calefactio de réclamer des dommages-intérêts additionnels.

8. LIMITATION DE GARANTIE

CALEFACTIO N'OFFRE AUCUNE REPRÉSENTATION OU GARANTIE SUR LES PRODUITS OU SERVICES FOURNIS AUTRE QUE CELLES EXPRESSÉMENT CONTENUES DANS LES GARANTIES DE CALEFACTIO MISES À LA DISPOSITION DU CLIENT, AUCUNE INDEMNITÉ ET, DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, NE FORMULE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE OU IMPLICITE, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, INCLUANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, SUR LA QUALITÉ MARCHANDE, L'APTITUDE À QUELQUES FINS PARTICULIÈRES, L'ABSENCE DE CONTREFAÇON OU VICES OU DÉCOULANT DES USAGES COMMERCIAUX OU DE LA CONDUITE HABITUELLE DES AFFAIRES. TOUTE DOCUMENTATION, RECOMMANDATION OU AIDE FOURNIE PAR CALEFACTIO CONCERNANT SES PRODUITS, LEUR UTILISATION, CONCEPTION, APPLICATION, FONCTIONNEMENT OU AUTRE EST AU BÉNÉFICE DU CLIENT ET NE CONSTITUE EN RIEN UNE REPRÉSENTATION, CONDITION OU GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET DOIT ÊTRE ACCEPTÉE PAR LE CLIENT À SES PROPRES RISQUES, SANS ENGAGER D'OBLIGATIONS OU DE RESPONSABILITÉS POUR CALEFACTIO. CALEFACTIO NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE L'INFORMATION OU DE LA DOCUMENTATION FOURNIE PAR LE CLIENT OU UN TIERS, NI DE LA PRESTATION DU CLIENT OU DU TIERS, OU AUTREMENT. IL INCOMBE AU CLIENT DE DÉTERMINER L'ADÉQUATION OU LA QUANTITÉ DES PRODUITS VENDUS PAR CALEFACTIO. LE SEUL RECOURS DU CLIENT ENVERS CALEFACTIO AU TITRE D'UN MANQUEMENT À TOUTE GARANTIE CONCERNANT LES PRODUITS VENDUS PAR CALEFACTIO EST LIMITÉ À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DU PRODUIT QUI FAIT L'OBJET DE LA RÉCLAMATION, OU ENCORE DE SON REMBOURSEMENT AU PRIX D'ACHAT. À CET ÉGARD, CALEFACTIO NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DU DÉMANTÈLEMENT, DU RETRAIT, DE L'INSTALLATION, DE LA RÉINSTALLATION OU DU COÛT DE LA MAIN-D'OEUVRE ASSOCIÉS À LA RÉPARATION OU REMPLACEMENT EN QUESTION, OU TOUT DOMMAGE INDIRECT QUI POURRAIT Y ÊTRE ASSOCIÉ. LE CLIENT RECONNAIT QU'IL EST SEUL RESPONSABLE DE L'UTILISATION QUI EST FAITE DES PRODUITS ET DE SON RESPECT DES PARAMÈTRES ET LIMITATIONS DE L'UTILISATION DES PRODUITS, ET EXONÈRE CALEFACTIO DE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR L'UTILISATION DES PRODUITS.

9. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

EN AUCUN CAS CALEFACTIO NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DE DOMMAGES SPÉCIAUX,

CONSÉCUTIFS, EXEMPLAIRES, PUNITIFS, INDIRECTS OU ACCESSOIRES, DE PERTE DE PROFITS OU DE REVENUS COMMERCIAUX, DÉFAUT DE RÉALISER DES ÉPARGNES ESCOMPTÉES, PERTE D'USAGE OU PERTE DE TEMPS, OU DE TOUTE RÉCLAMATION ENVERS LE CLIENT PRÉSENTÉE PAR UN TIERS; DU FAIT D'UN CONTRAT, D'UNE NÉGLIGENCE, D'UN DÉLIT OU AUTRE RÉSULTANT DE L'EXÉCUTION, DÉFAUT D'EXÉCUTION OU RETARD D'EXÉCUTION DE SES OBLIGATIONS AUX PRÉSENTES, PEU IMPORTE SI CALEFACTIO A ÉTÉ PRÉVENU DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. DE PLUS, LE CLIENT ACCEPTE EXPRESSÉMENT QUE LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE CALEFACTIO NE POURRA EN AUCUN CAS DÉPASSER LA VALEUR DU PRODUIT OU DU SERVICE EN CAUSE.

10. FORCE MAJEURE

Aucun manquement ou omission de la part de Calefactio dans l'exécution d'une obligation au titre des présentes Conditions ne sera considéré comme une violation des Conditions ni ne créera de responsabilité, s'il en résulte d'un cas de force majeure, y compris, mais sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, les actes de toute autorité gouvernementale, la pénurie de main-d'œuvre, la pénurie de matériaux, la faute, le manquement, la négligence ou une omission de tout fabricant des Produits, tous défauts ou problèmes du fabrication des Produits, une guerre ou autres troubles civils, une épidémie ou une pandémie, une grève ou autre conflit de travail, un embargo, ou tout autre événement ou cause, similaire ou non à ce qui précède, échappant au contrôle de Calefactio et contre lequel Calefactio ne pouvait raisonnablement se protéger.

11. INDEMNISATION

En plus de tout autre mécanisme d'indemnisation prévus aux présentes, le Client accepte et s'engage à défendre, indemniser et dégager de toute responsabilité Calefactio et ses représentants pour et contre tous dommages, réclamations, poursuites, causes d'action, pertes (y compris sans s'y limiter la perte de profits ou revenus), demandes ou responsabilités de quelque nature que ce soit, ainsi que tous les coûts et dépenses qui y sont associés, y compris, mais sans s'y limiter, les frais légaux (judiciaires, extrajudiciaires et les honoraires raisonnables d'avocat) encourus ou subis par Calefactio ou ses représentants et résultant directement ou indirectement de :

- a) l'exécution (ou l'inexécution) par le Client ou les représentants du Client ou toute personne dont ils peuvent être légalement responsables, de toute obligation en vertu des présentes Conditions, ou de toute entente liée à la commande de Produits, ainsi que de toute action ou omission de leur part ;

- b) la négligence, la faute, l'omission, l'inconduite ou des instructions erronées de la part du Client ou des représentants du Client lorsqu'ils agissent en son nom ;
- c) toute infraction ou violation par le Client ou les représentants du Client lorsqu'ils agissent en son nom, de toute loi ou réglementation applicable aux présentes Conditions.

12. MODIFICATION

Sauf disposition contraire, les présentes Conditions peuvent être amendées, mises à jour ou autrement modifiées par Calefactio, de temps à autre et à sa seule discrétion.

13. INTÉGRALITÉ DE L'ENTENTE

Les présentes Conditions constituent l'intégralité de l'accord et de l'entente entre les parties en ce qui concerne l'objet des présentes et remplacent tous les accords et ententes antérieurs entre les parties en ce qui concerne l'objet des présentes, le Client déclarant qu'il a eu accès à ces documents et en a reçu une copie.

14. CESSION

Calefactio peut vendre, transférer ou céder tout ou partie de ses droits et obligations découlant des présentes Conditions à toute personne sans l'accord préalable du Client. Le Client ne peut céder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations au titre des présentes Conditions ou de tout document y afférent à une personne ou à un tiers sans l'accord écrit préalable de Calefactio. Si Calefactio autorise la cession ou le transfert des Conditions par le Client, ce dernier demeure solidairement responsable avec le cessionnaire ou le bénéficiaire du transfert de la stricte exécution de toutes ses obligations en vertu des présentes Conditions.

15. AYANTS DROIT

Les présentes Conditions lient et bénéficient aux parties et à leurs administrateurs, représentants légaux, successeurs, et cessionnaires autorisés. Toute tentative de cession ou de transfert en violation des présentes est nulle et sans effet.

16. INDÉPENDANCE DE CALEFACTIO

Le Client reconnaît et convient que, selon le type de Produit, Calefactio agit à titre de distributeur pour les Produits fabriqués par des tiers ou à titre de fabricant pour les Produits conçus et fabriqués par Calefactio. Dans la mesure où Calefactio agit uniquement à titre de distributeur, Calefactio rejette et décline expressément toute responsabilité en ce qui concerne la conception, la production ou la fabrication des produits ainsi que toute responsabilité qui pourrait incomber aux concepteurs,

fabricants et fournisseurs des produits vendus par Calefactio. Dans un tel cas, la seule garantie applicable est celle consentie par le fabricant tiers, laquelle est transmise au Client « telle quelle » et sans aucun engagement additionnel de Calefactio. Lorsque Calefactio agit à titre de fabricant, la garantie applicable est exclusivement celle expressément formulée par Calefactio, telle que disponible en ligne : [Garantie limitée](#).

Le Client reconnaît et convient que Calefactio agit en tant qu'entrepreneur indépendant et non en tant qu'agent ou employé du Client à quelque fin que ce soit, et le Client n'a ni l'autorité ni le pouvoir de lier Calefactio de quelque manière que ce soit.

17. ABSENCE DE RENONCIATION

Aucun acte ou omission de la part de Calefactio au titre des présentes à l'égard d'un défaut du Client relativement à toute obligation incomptante à ce dernier en vertu des Conditions ne pourra constituer un abandon ou une renonciation aux droits de Calefactio à l'égard de ce défaut ou de tout défaut subséquent, sauf si cet abandon ou renonciation est fait par écrit.

18. DIVISIBILITÉ

Si une disposition des présentes Conditions est, dans une certaine mesure, jugée invalide ou inapplicable, elle sera considérée comme distincte et séparable des autres dispositions des Conditions, qui resteront pleinement en vigueur et auront force obligatoire comme si la disposition invalide ou inapplicable n'avait pas été incluse aux présentes.

19. JURIDICTION

Les présentes Conditions sont régies et interprétées conformément au droit de la province de Québec, et tout litige en découlant relève de la compétence exclusive des tribunaux du district judiciaire de Montréal, Québec.

20. CONFORMITÉ

Le Client déclare et garantit à Calefactio qu'il respectera toutes les lois, règles, ordonnances et règlements applicables, incluant, mais sans s'y limiter, ceux et celles concernant la corruption, la concurrence et les exportations.

21. CONSEIL JURIDIQUE

Le Client déclare qu'il a eu l'occasion d'examiner les termes et conditions des présentes et qu'il a eu l'opportunité si le souhaite de faire appel à un conseiller juridique indépendant pour les examiner, à sa discrétion, et déclare qu'il est satisfait du contenu des présentes et qu'il accepte d'adhérer aux Conditions.

22. ACCEPTATION

En formulant un bon de commande, le Client accepte irrévocablement de se conformer aux présentes Conditions.